



Journée de la responsabilité civile 2010

La preuve

mardi 14 septembre 2010

Professeurs Christine CHAPPUIS et Bénédicte WINIGER
Faculté de droit, Université de Genève



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Programme _____ matinée

- 8h.30 Accueil des participants
- 9h.00 Ouverture du colloque
- 9h.15 **L'ascendant de l'expert ou : que vaut la séparation des pouvoirs en responsabilité civile ?**
Vincent BRULHART
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et membre du comité de direction suisse, Groupe Generali Assurances
- 9h.45 **Responsabilité de l'expert et responsabilité civile**
Ariane MORIN
Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne
- 10h.15 Discussion
- 10h.30 *Pause*
- 11h.00 **Incidence des nouvelles règles de procédure sur le procès en responsabilité civile**
Nicolas JEANDIN
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève et avocat
- 11h.30 **Le hit-parade des décisions récentes**
Christine CHAPPUIS
Professeure à la Faculté de droit de Genève
Franz WERRO
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et au Georgetown University Law Center
- 12h.00 Discussion
- 12h.30 *Repas (une collation sera servie sur place)*

Programme _____ après-midi

13h.30-14h.30 Une conférence à choix (session 1)

14h.40-15h.40 Une conférence à choix (session 2)

1. **Le juge face à l'expert**

Grégory BOVEY

Juge au Tribunal de Première Instance de Genève

2. **L'avocat face à l'expert**

Vincent JEANNERET

Avocat

3. **Mais que fait la police ?**

Jacques ANTENEN

Commandant de la Police cantonale vaudoise

4. **Le rôle de l'expert médical**

Alexandre GUYAZ

Avocat spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances

Pierre-André FAUCHÈRE

Spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie

16h.00 **Discussion générale et conclusions**

Bénédict WINIGER

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

16h.45 Clôture

Renseignements pratiques

Inscription

- Au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer avant le **31 août 2010** au:
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
Université de Genève – 1211 Genève 4
Fax : +41 (0) 22 379 84 67
- En ligne: www.unige.ch/formcont/responsabilitecivile

Lieu

Université de Genève
UNI MAIL – Salle R380

Finances d'inscription

- CHF 450.- (ce prix inclut les Actes de la Journée, qui paraîtront ultérieurement)
- CHF 200.- (avocats-stagiaires, joindre photocopie d'une pièce de légitimation)
- CHF 80.- (étudiants, joindre photocopie d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation, ainsi que la collation servie lors de la pause de midi et les rafraîchissements.

Attestation

Une attestation de participation est délivrée sur demande.

Informations complémentaires

Francine PINGET / Nicole CRAUSAZ
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
Université de Genève – 1211 Genève 4
Tél: +41 (0)22 379 86 33 / 84 73
Francine.Pinget@unige.ch
Nicole.Crausaz@unige.ch

www.unige.ch/formcont/responsabilitecivile

La preuve

Journée de la responsabilité civile 2010

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le **31 août 2010**

Prière de remplir en lettres majuscules

Madame Monsieur

Nom: Prénom:

Titre, fonction:

Entreprise (*en toutes lettres*):

ADRESSE DE CONTACT

Privée

Professionnelle

Adresse:

NP/ville/pays:

Téléphone: Fax:

E-mail:

Session 1 (une conférence à choix) Grégory Bovey Vincent Jeanneret Jacques Antenen Alexandre Guyaz/Pierre-André Fauchère

Session 2 (une conférence à choix) Grégory Bovey Vincent Jeanneret Jacques Antenen Alexandre Guyaz/Pierre-André Fauchère

Je m'inscris à la Journée de la responsabilité civile du mardi 14 septembre 2010 **LA PREUVE** et m'engage à verser la somme correspondante au moyen du bulletin de versement qui me sera adressé dès réception de mon inscription.

CHF 450.- (ce prix inclut les Actes de la Journée, qui paraîtront ultérieurement)

CHF 200.- (avocats-stagiaires, joindre photocopie d'une pièce de légitimation)

CHF 80.- (étudiants, joindre photocopie d'une pièce de légitimation)

La finance d'inscription inclut la documentation, ainsi que la collation servie lors de la pause de midi et les rafraîchissements.

En cas d'annulation reçue le mardi 31 août 2010 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-

Date: Signature:

Affranchir
SVP

UNIVERSITE DE GENEVE
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4